



SANTÉ

Des tests antigéniques pour les personnels au contact des plus fragiles

Cette action s'inscrit au-delà de la crise sanitaire actuelle dans le cadre du Plan Santé du Département.

Publié le 06 janvier 2021

Le Département a mobilisé les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) et les Maisons Départementales des Solidarités de Proximité (MDSP), réparties sur l'ensemble de son territoire, pour assurer la distribution de 3 000 tests antigéniques.

Les distributions ont concerné 29 résidences autonomie, 12 foyers de vie, 9 services à domicile et 3 Services d'accompagnement à la Vie Sociale chargés d'aider les personnes âgées et les personnes handicapées à leur domicile.

Le test antigénique permet de savoir rapidement si une personne est contaminée à la COVID-19. Il s'effectue par un prélèvement dans les narines pour rechercher la présence d'antigènes.